



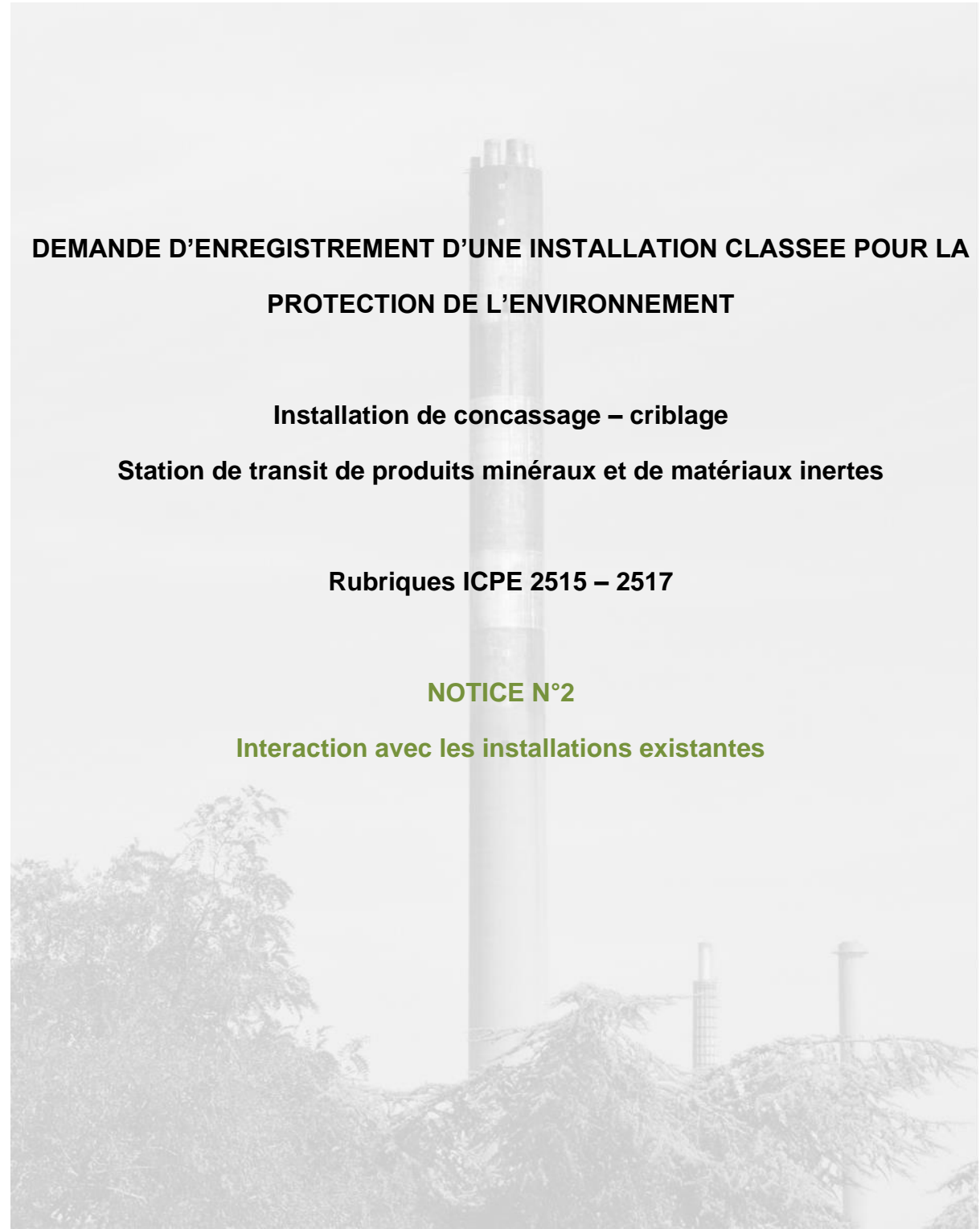
**DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Installation de concassage – criblage
Station de transit de produits minéraux et de matériaux inertes**

Rubriques ICPE 2515 – 2517

NOTICE N°2

Interaction avec les installations existantes



VALGO - Pôle d'Innovation des Couronnes

72, rue Aristide Briand, 76650, Petit Couronne, www.valgo.fr

Date
11/02/2022

Version
3

Rédaction :
Catherine Jouy

Vérification :
Valérie LOUBES

Approbation :
Eric BRANQUET

SOMMAIRE

1	Introduction.....	3
2	Contexte de la demande.....	3
3	Analyse des interactions.....	3
3.1	Interaction géographique.....	4
	<i>Identification cadastrale</i>	4
3.2	Interaction avec les autres activités classées	5
3.3	Interaction en termes de moyens humains	5
3.4	Interaction dans le phasage d'aménagement	6
3.5	Interaction en termes de transport des matériaux.....	7
	<i>Les modes de transport internes</i>	7
	<i>Suivi des matériaux recyclés</i>	8
3.6	Interaction en termes de sécurité.....	8
	<i>Inondation</i>	8
	<i>Risques technologiques</i>	8
	<i>Circulation</i>	8
	<i>Sous-traitance</i>	9
	<i>Sécurité opérationnelle</i>	9
	<i>Dispositions en cas de sinistre</i>	9
3.7	Interaction en termes de gestion des déchets.....	9
4	Synthèse des incidences environnementales	10
4.1	Les poussières	10
4.2	Les nuisances sonores.....	10
4.3	Incidence sur les besoins en eaux.....	10
4.4	La faune et la flore.....	10
4.5	Impact paysager.....	10
5	Conclusion	11

1 Introduction

Dans le cadre des travaux de reconversion de la friche industrielle de l'ex-raffinerie Pétroplus, VALGO souhaite réaliser le concassage / criblage des matériaux issus de la déconstruction des bâtiments et superstructures de l'ancienne raffinerie.

Ce projet est soumis aux rubriques 2515.1 et 2517.1 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- 2515.1 : « Installation de broyage, concassage, criblage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, d'une puissance supérieure à 200 kW dont l'exploitation durera plus de six mois »,
- 2517-1 : « Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques. La surface de l'aire de transit est supérieure à 10 000 m² ».

2 Contexte de la demande

Cette demande d'enregistrement de ces activités projetées fait suite aux motifs suivants :

- VALGO souhaite appliquer un modèle d'économie circulaire sur le site en cours de réhabilitation,
- Les bétons non pollués issus de la démolition des bâtiments et des cheminées sont des matériaux inertes,
- Ces matériaux inertes, après concassage et criblage, représentent un gisement pertinent pour les phases d'aménagement, tels que le remblaiement et la réalisation des VRD (voiries -réseaux divers) prévues dans le plan de gestion, ainsi que pour des chantiers extérieurs locaux en tant que matériaux de recyclage,
- Le territoire de la Métropole Rouen Normandie est actuellement en déficit de matériaux inertes recyclés. Les aménagements prévus sur l'ex-raffinerie pourraient être réalisés avec des matériaux alluvionnaires des carrières alentours. Cette solution, au regard du volume de béton inerte présent sur le site, apparaîtrait peu acceptable dans le contexte actuel de sobriété exigée, en termes d'émission de CO₂ et de préservation des ressources naturelles.

Le site concerné par la présente demande est localisé dans le département de la Seine-Maritime, sur le territoire de la commune de Petit-Couronne. Cette localisation est reprise sur la figure n°1.



Figure 1 : Localisation du projet sur la commune de Petit Couronne (76)

3 Analyse des interactions

3.1 Interaction géographique

Cette activité sera incluse dans le périmètre de l'autorisation préfectorale du site, sur les parcelles AM100 et AM99.

Au regard du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Rouen Normandie, approuvé le 20 février 2020, le projet sera localisé en zone UX1, zone d'activités industrielles du territoire générant des risques technologiques importants.

Identification cadastrale

Le périmètre ICPE concerné par la présente demande porte sur une surface totale de 159 696 m².

Commune	Section	Parcelle	Surface cadastrale	Surface cadastrale concernée
PETIT COURONNE	AM	100	510 039 m ²	122 626 m ²
	AM	99	93 442 m ²	37 070 m ²

Le périmètre d'implantation des activités projetées est représenté sur la figure n°2.

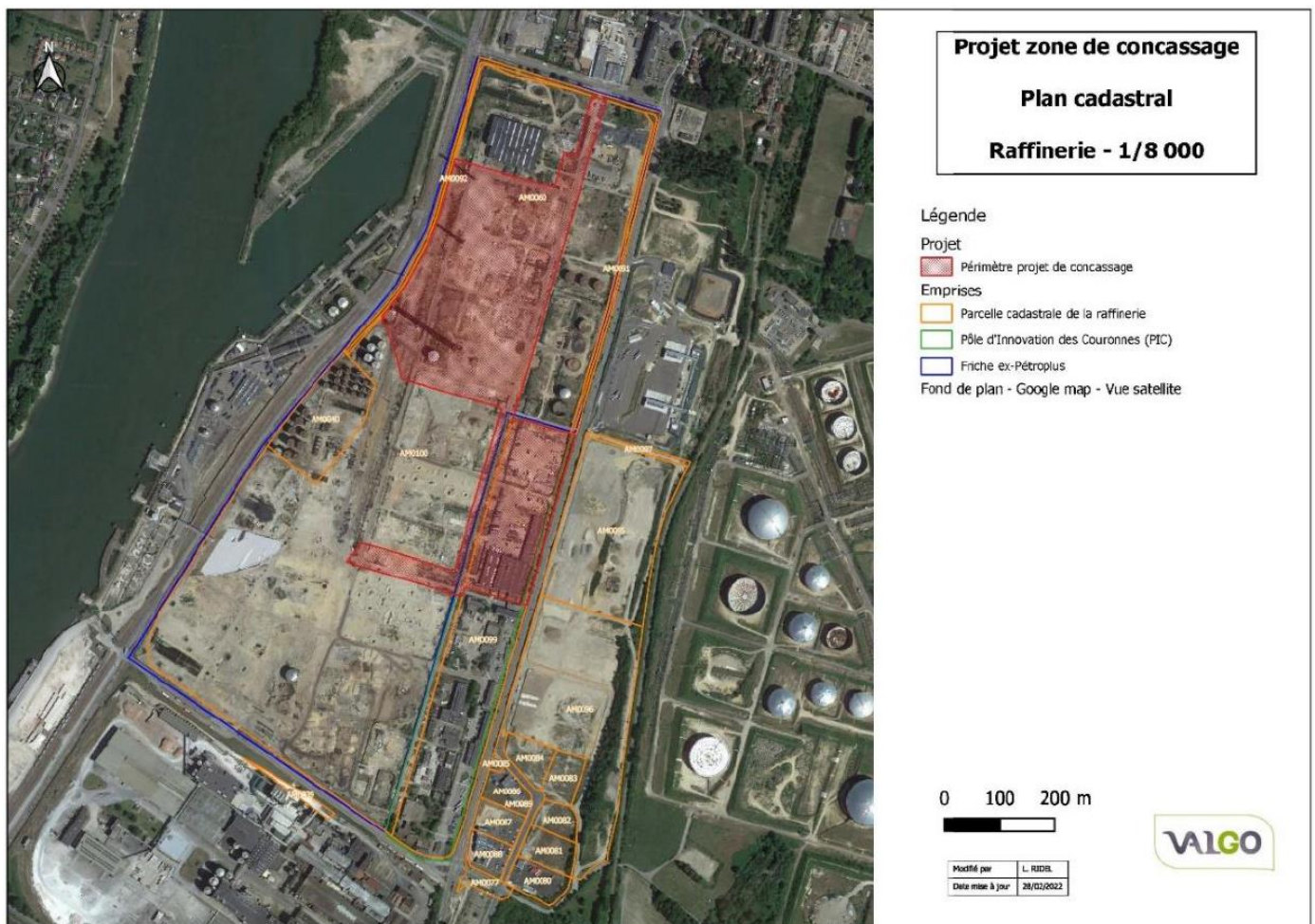


Figure 2 : Implantation des activités projetées sur le plan cadastral

La parcelle cadastrale concernée par ces activités projetées est constituée des parcelles AM 100 et AM40, récolées par l'inspection des installations classées

Ces terrains sont propriétés de la société Valgo.

3.2 Interaction avec les autres activités classées

Les rubriques de la nomenclature des ICPE correspondant aux activités projetées par la société VALGO sont les suivantes :

RUBRIQUE NOMENCLATURE ICPE	NATURE DE L'ACTIVITE	CRITERES DE CLASSEMENT A = AUTORISATION / E = ENREGISTREMENT / D = DECLARATION	CRITERES PROPRES A L'INSTALLATION	ACTIVITE SOUmise A
2517-1	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes	La superficie de l'aire de transit étant : E – Supérieure à 10 000 m ² D – Supérieure à 5 000 m ² , mais inférieure ou égale à 10 000 m ²	Superficie totale de transit des bétons > 10 000 m ²	ENREGISTREMENT
2515-1	Installation de broyage, concassage, criblage, etc., mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	La puissance installée des installations, étant : E – Supérieure à 200 kW, D – Supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 200 kW	Unité mobile de concassage-criblage : 284 kW	ENREGISTREMENT

Le site de l'ancienne raffinerie de Petit Couronne est un site en cours de démantèlement où aucune autre activité relevant des installations classées pour la protection de l'environnement n'est exploitée.

3.3 Interaction en termes de moyens humains

La gestion de l'exploitation de l'atelier de concassage / criblage sera assurée par une société prestataire sous contrat, sous la responsabilité du chef de projet et du chef de chantier, chargés notamment de la direction technique des travaux de réhabilitation de la friche industrielle, selon le schéma organisationnel ci-après :

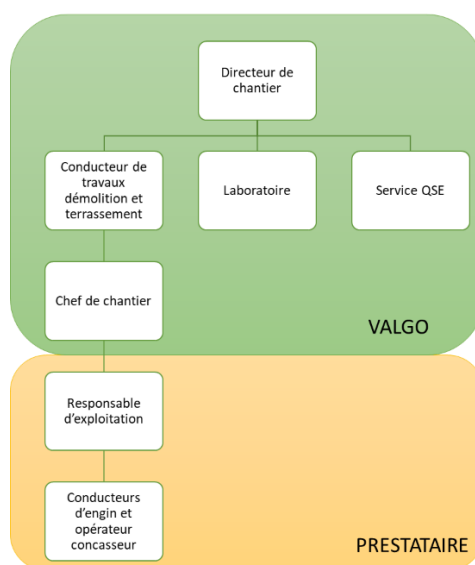


Figure 3 : Organisation de chantier

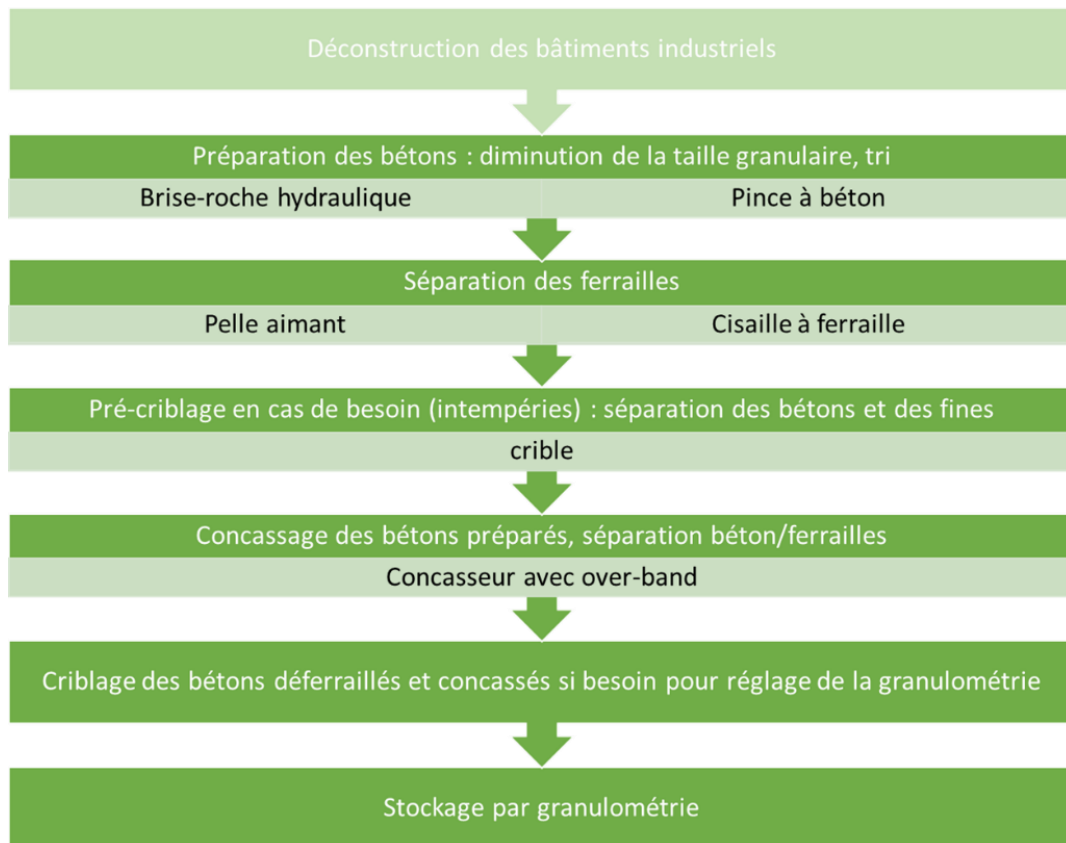


Figure 4 : Logigramme d'interaction opérationnelle

Cette activité projetée s'intègre logiquement dans le processus de réhabilitation de l'ancienne raffinerie de Petit Couronne. Il n'y a aucune interaction avec les activités de déconstruction, de démantèlement et de dépollution.

Les stockages de bétons à traiter, puis les mises en tas avant travaux d'aménagement, constitueront, d'une part le début du process de concassage, et d'autre part la fin de ce process : aucune autre interaction avec une activité existante du site ne sera créée.

3.4 Interaction dans le phasage d'aménagement

Les travaux de réhabilitation du site de l'ancienne raffinerie sont en cours de réalisation.

Pour le projet d'aménagement, le site a été découpé en 9 lots différents. Les gisements de béton à concasser sont principalement répartis sur le lot 7.

L'atelier de concassage criblage sera positionné au plus près des stocks à traiter. Il se déplacera de façon coordonnée au plan de phasage de la réhabilitation du site : c'est-à-dire sur le lot 6 au plus près du stock du lot 7, puis vers les autres zones de stockage.

L'activité de criblage / broyage / concassage sera réalisée à l'aide d'équipements mobiles qui seront déplacés de manière à respecter le phasage présenté ci-dessus.



Figure 5 : Atelier de préparation (pince à béton, pelle à godet, pelle à aimant)



Figure 6 : Atelier de concassage (pelle d'alimentation, concasseur/cribleur, benne à ferraille et chargeuse)

Le respect du phasage de concassage permettra d'éviter les reprises inutiles de matériaux et d'optimiser le transport des matériaux inertes pour une réutilisation immédiate ou faiblement différée lors des travaux de réhabilitation du site.

La quantité de béton à traiter est estimée à 200 000 tonnes. Avec un débit moyen de 2 000 tonnes par jour, et de 25 000 tonnes par mois en comptant la maintenance de l'outil industriel, la durée de cette activité sera de 8 mois minimum.

3.5 Interaction en termes de transport des matériaux

Les modes de transport internes

L'installation mobile de concassage / criblage sera installée au plus près du gisement de béton afin de limiter les déplacements d'engins.

Les horaires de fonctionnement seront compris dans la plage horaire de fonctionnement des activités de dépollution, soit de 6h00 à 21h00 du lundi au vendredi (exceptionnellement, travailler le samedi sera possible).

Après concassage et criblage les matériaux seront stockés de la manière suivante :

- Un stock destiné à être utilisé pour l'aménagement du site,
- Un stock destiné pour la commercialisation des bétons concassés hors site de la raffinerie.

Les engins et le transport des matériaux sur le site se feront sur les pistes internes évoluant au fur et à mesure des besoins et de l'avancement de l'activité de concassage-criblage et de l'aménagement de la future plateforme logistique.

L'accès au site s'effectuera via la RD 3 (rue Aristide Briand), ou encore le Boulevard Maritime, puis par l'entrée R2 où se trouvera les opérations de pesage.

Cette activité de concassage permettra de produire :

- des granulats concassés de granulométrie 0-80 destinés au remblaiement du projet d'aménagement,
- des granulats concassés de granulométrie 0-31.5 destinés au VRD du projet d'aménagement.

Ces granulats concassés se substitueront aux graves naturelles nécessaires aux différents aménagements.

L'activité projetée permettra de diminuer l'apport externe de matériaux inertes nécessaires aux travaux d'aménagement, ce qui aura pour conséquence d'alléger le transport lié aux conditions initiales à la réalisation de ce projet.

Suivi des matériaux recyclés

Les bétons valorisés sur les chantiers extérieurs seront systématiquement pesés et tracés au moyen d'un registre de suivi.

3.6 Interaction en termes de sécurité

Inondation

Le projet est hors zone d'aléa PPRI.

Risques technologiques

Le projet est concerné par les risques technologiques suivants :

- Aux aléas de surpression faibles (PPRT Butagaz et Bolloré Energie)
- Aux aléas thermiques faibles à forts (PPRT Butagaz).

Cette nouvelle activité n'amène aucun risque technologique supplémentaire.

Circulation

L'entrée et la sortie de tout véhicule léger ou de toute personne sur l'ex-raffinerie Pétroplus se fait par l'accès R1 (ancien poste de garde).

Le plan de circulation sera respecté par les collaborateurs travaillant sur l'activité de concassage – criblage ainsi que leurs éventuels sous-traitants.

Un accès poids-lourd se fait par l'accès R2 au Nord de la raffinerie, via le boulevard Cordonnier.

La séparation des flux VL et PL en entrée et sortie de site limitera les risques de collision.

Sous-traitance

Toute sous-traitance sera encadrée de la manière suivante :

- Une visite préalable de chantier avant le démarrage des activités de concassage,
- L'élaboration d'un plan de prévention,
- Une réunion permettant la bonne compréhension des consignes spécifiques du site (circulation, consignes incendie, conduite à tenir lors d'un accident ou incident,...)

Sécurité opérationnelle

Des consignes spécifiques sur la prévention et la protection des salariés et/ou des sous-traitants seront régulièrement dispensées sur le site.

Les salariés et les sous-traitants disposeront des EPI en relation avec leur poste de travail.

Dispositions en cas de sinistre

Les moyens de lutte contre l'incendie déjà existants sur le site seront portés à la connaissance de l'équipe de concassage.

Les engins de l'atelier de concassage seront équipés d'extincteurs afin de permettre au personnel d'intervenir en cas d'incendie. Ces extincteurs sont contrôlés annuellement.

En termes de sécurité, l'activité projetée n'amène aucune contrainte complémentaire et s'intègre parfaitement dans les plans d'actions déjà en place.

3.7 Interaction en termes de gestion des déchets

Les matériaux concassés seront utilisés en substitution aux graves naturelles selon les modalités du projet d'aménagement.

Une partie des bétons sera valorisée sur des chantiers locaux rouennais après vérification de leur caractère inerte par lot de 500 tonnes. Cette étape de vérification suivra les recommandations de l'arrêté du 12/12/2014 relatif aux installations de stockage de déchets inertes.

Les ferrailles contenues dans le béton seront rassemblées et valorisées selon les filières agréées déjà en place sur le chantier de réhabilitation.

Les autres déchets (DIB, bois...) seront éliminés selon les procédures mises en place pour la réhabilitation du site de Valgo.

Les déchets de maintenance des engins en location ou en sous-traitance seront éliminés par les sociétés sous-traitantes.

En termes de gestion de déchets, cette activité projetée ne demandera aucun changement aux procédures de traçabilités déjà mises en place pour d'autres déchets

4 Synthèse des incidences environnementales

4.1 Les poussières

Le périmètre de l'activité de concassage-criblage, inclus dans site en cours de réhabilitation, sera limité aux périmètres des stocks de bétons à traiter principalement sur les zones les plus centrales (lots 5 et 6) de la friche.

Cette activité sera réalisée de manière coordonnée au phasage d'aménagement afin d'éviter toute reprise inutile de matériaux.

Les pistes et les stocks seront arrosés dès que nécessaire grâce au camion pompier mis en place pour la totalité du chantier de reconversion de la friche industrielle.

Localisée au centre de la friche et coordonnée aux travaux de réhabilitation, l'activité projetée ne génère pas de nuisance complémentaire en termes d'émission de poussières.

4.2 Les nuisances sonores

Les différents engins utilisés disposent d'équipements conformes aux normes encadrant les niveaux sonores.

L'activité de concassage / criblage des bétons se fera suite aux activités de démolition des structures pétrolières. Ces deux activités ne cohabiteront pas : l'activité projetée n'apportera pas de nuisance sonore supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

Compte tenu du phasage des travaux, cette activité projetée n'augmentera pas le niveau des émissions sonores du chantier de réhabilitation.

4.3 Incidence sur les besoins en eaux

Cette activité n'a besoin d'aucun apport en eau.

Cette activité projetée ne a aucun impact sur les ressources naturelles en eaux.

4.4 La faune et la flore

Cette activité projetée ne modifie pas le périmètre de réhabilitation et n'aura pas d'impacts supplémentaires sur la faune et la flore.

4.5 Impact paysager

Le site de l'ancienne raffinerie de Petit Couronne est situé dans un paysage très industrialisé comme l'illustre la figure n°7 :

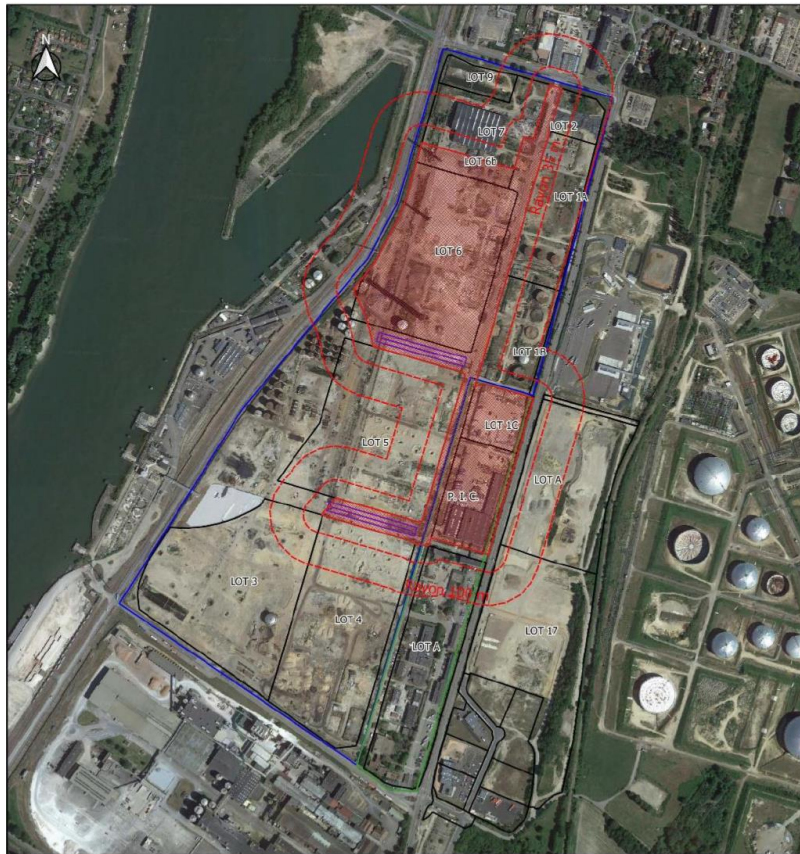


Figure 7 : Localisation industrielle de l'activité projetée

Il est bordé à l'Ouest par des activités portuaires et un dépôt d'embouteillage de gaz, à l'Est par un dépôt pétrolier (DRPC), au Sud par une papeterie et au Nord par des activités commerciales.

L'activité projetée n'inclut aucune modification des modalités d'aménagement urbain.

5 Conclusion

Au regard du gisement de bétons estimé et du débit de l'atelier, l'activité de concassage sera conduite au moins jusqu'au 31/08/2022.

L'activité de concassage - criblage sera réalisée sur les zones récolées au plus près de la zone où gisement de béton a été rassemblé, soit le lot 6.

La diminution des volumes de matériaux nécessaires à l'aménagement du futur site logistique s'accompagne d'une diminution des nuisances et impacts associés : l'activité de concassage et criblage a donc un intérêt environnemental en diminuant le transport, les émissions de CO₂, et en préservant les ressources naturelles.